

## Préparation à l'examen professionnel de promotion interne

### Alinéa 1

## Ingénieur

L'accès à la préparation de l'examen alinéa 1 est soumis au passage d'un test. En fonction du résultat au test vous pouvez être orienté(e) en **Tremplin** de 6 jours (formation de renforcement des capacités de communication écrite : *analyse, synthèse, argumentation*)) avant de suivre la préparation.

👉 Le dispositif proposé ci-dessous correspond à un format mixte, toutefois celui-ci pourrait être réaménagé dans un format tout à distance si les conditions sanitaires l'exigeaient.

	Alinéa 1
<b>Epreuves d'admissibilité</b>	<p><b>Apprendre en autonomie</b>  <i>Apprendre à apprendre – ressources à distance</i>  <i>Présentation des notes de cadrage des épreuves</i>  <i>Présentation de la plateforme Formadist</i>  <b>Présentiel : 6 h / 1 jour</b>  <b>Distanciel : 3 h / 0,5 jour</b></p> <p><b>Rédaction d'une note avec propositions opérationnelles à partir d'un dossier</b>  <i>Méthodologie – Travail en mode projet – devoirs à distance – examen blanc en présentiel</i>  <b>Présentiel : 25 h / 4 jours</b> (dont 4 h dédiées à l'examen blanc)  <b>Distanciel : 18 h / 3 jours</b> (4 h par devoir soit au total 12 h pour 3 devoirs)</p> <p><b>Etablissement d'un projet ou étude portant sur une option au choix</b>  <i>Méthodologie – devoirs à distance</i>  <b>Présentiel : 6 h / 1 jour</b>  <b>Distanciel : 18 h / 3 jours</b> (4 h par devoir soit au total 12 h pour 3 devoirs)</p>
<b>Apport de connaissances</b>	<p><b>Culture territoriale</b>  <b>Présentiel : 12 h / 2 jours</b>  <b>Distanciel : 27 h / 4,5 jours</b></p>
<b>Epreuve d'admission</b> pour les admissibles	<p><b>Entretien avec le jury</b>  <i>Projet professionnel et acquis de l'expérience – Méthodologie – Mise en situation – ressources à distance</i>  <b>Présentiel : 12 h / 2 jours</b>  <b>Distanciel : 3 h / 0,5 jour</b></p>
<b>TOTAL JOURS</b>	<p><b>En présentiel : 10 jours</b>  <b>En distanciel : 11,5 jours</b></p>

Pour connaître la programmation annuelle des préparations, consultez la rubrique Préparations des concours et examens du site de la délégation.

**L'inscription à la préparation ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen.**  
**L'inscription au concours ou à l'examen est une démarche personnelle que vous devez réaliser vous-même auprès du centre de gestion organisateur.**